

Administration communale
de
VERVIERS

Verviers, le

Inhumations

Plaquette commémorative

Cimetière de

..... /

Je soussigné

téléphone :

Mail :

demeurant à

rue n°

lien de parenté :

vous prie de m'accorder, aux clauses et conditions du règlement communal sur les funérailles et sépultures (art. 128), l'autorisation de faire installer sur la stèle mémorielle située à proximité de la parcelle de dispersion, une plaque commémorative de 10cm x 4cm et de 2 mm d'épaisseur, fournie par la Ville de Verviers, pour un délai de **25 ans minimum à compter de la date de dispersion et en tenant compte de l'espace disponible.**

cimetière communal de

Seules, les indications reprises ci-dessous pourront être gravées sur la plaque commémorative :

Nom :	Prénom :
décédé(e) le	

SOMME A PAYER

Prix de la plaque commémorative :

(Signature)

Autre personne de contact :

La plaque commémorative de M/Mme

a été placée au cimetière de le

Le Contremaître